

Le Petit Baillotin



Le mot du Maire

Chères Bailleuloises, Chers Bailleulois,

En ce mois d'août, je tenais à vous adresser personnellement ces quelques mots. Depuis le début de notre mandat en mars dernier, vos élus et moi-même restons pleinement mobilisés, disponibles et présents à vos côtés. Que ce soit sur le terrain, en mairie ou lors des réunions intercommunales, notre priorité reste de faire avancer Bailleul-lès-Pernes, d'entretenir notre cadre de vie et de veiller à une gestion sereine et rigoureuse des deniers publics.

Les initiatives menées ces derniers mois ont permis de continuer à moderniser nos services, d'embellir notre village et de préparer sereinement la rentrée.

Mais la rentrée de septembre vous réserve aussi une belle surprise... Ouvrez l'œil ! Dès le mois de septembre, un chantier très attendu va démarrer dans la commune : le début de la construction de notre futur City stade ! Un tout nouvel espace dédié au sport, à la jeunesse.

En vous souhaitant une excellente fin d'été,

Bien fidèlement, Miguel GIFFARD, votre Maire.

août 2026

Infos Pratiques:

La mairie est exceptionnellement fermée jusqu'au 14 août inclus.

Elle rouvrira aux horaires habituels

à partir du 17 août

Lundi-Mardi-Jeudi-vendredi

De 14h00 à 17h00

Suivez l'actualité du village sur

*la page Facebook :

Commune de Bailleul-Les-Pernes

*sur le site internet :

<https://bailleul-les-pernes.fr/>

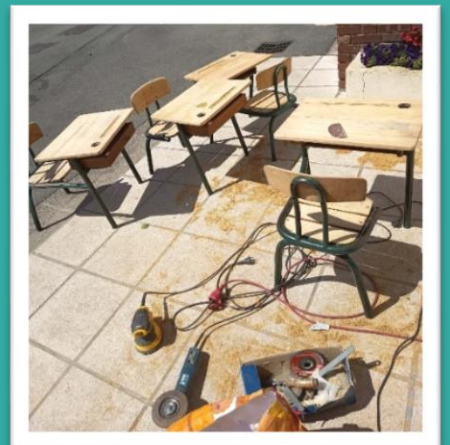
L'actu :



30 juin : animation autour de l'apiculture à l'école



4 juillet : commémoration et remise d'une carte cadeau aux futurs élèves de sixième



Travaux d'entretien et d'embellissement de la commune et travaux de peinture à l'école réalisés par Grégory et Noah

Les Échos de ces trois derniers mois

*** RECRUTEMENT SAISONNIER POUR JUILLET AOÛT**

Vous avez certainement du croiser Noah, habitant de la rue Dumetz, qui nous a rejoints pour la saison estivale. Il occupe le poste d'agent communal, en binôme avec Grégory. Tous deux ont pour missions principales l'entretien des espaces verts, le fleurissement, les petits travaux de nettoyage et d'embellissement de la commune.

*** NOUVEAUX EQUIPEMENTS POUR LA SALLE DES FETES ET LES SERVICES TECHNIQUES**

Afin d'améliorer la qualité des équipements municipaux et les conditions de travail dans la commune, des nouveautés ont été mises en place récemment :

-La salle des fêtes dispose désormais d'un **micro-ondes** neuf. Cet équipement pratique est mis à disposition lors des locations afin de permettre une solution rapide pour réchauffer les plats.

-Grégory, notre agent communal, est à présent doté d'une **débroussailleuse, d'un souffleur et d'un taille-haie**. Cela permet de réduire la pénibilité de son travail grâce à des outils plus légers et maniables.

Les aménagements concrétisent la volonté de la municipalité de maintenir des infrastructures fonctionnelles et un cadre de vie agréable tout en soutenant l'action de son employé communal au quotidien.

*** TRAVAUX ET AMENAGEMENTS : LA MUNICIPALITE POURSUIT L'ENTRETIEN DE NOTRE COMMUNE**

Ces dernières semaines, plusieurs chantiers importants ont été menés par la municipalité afin d'améliorer la sécurité, le cadre de vie et la qualité des infrastructures locales.

-Sécurité et éducation au cœur des priorités

Pour assurer un accueil optimal des élèves dès la rentrée, l'école fait peau neuve. Les travaux de **rénovation de la salle de classe** permettront d'offrir un environnement de travail plus agréable et moderne aux élèves.

Par ailleurs, la **mise en sécurité de l'accès à l'étage de la mairie** a été renforcée avec l'installation d'une main courante, garantissant un déplacement plus sûr pour tous les usagers.

-Préservation de nos espaces naturels et entretien des logements

Aux étangs, un nouveau **circuit d'eau** a été mis en place pour aérer le bassin. Cette installation favorise l'oxygénation de l'eau et permet de lutter efficacement contre la prolifération d'algues, surtout pendant la période estivale.

Soucieuse de maintenir la qualité de son **logement communal**, la commune a procédé au **remplacement de la cabine de douche et du lavabo dans la salle de bain**. L'intervention des agents municipaux a permis de mener ces travaux rapidement et à moindre coût.

*** DES DEMARCHES GAGNANTES POUR LE BUDGET ET LES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE**

La municipalité a révisé l'ensemble de ses contrats de téléphonie et d'internet Orange. Cette renégociation permet à la fois d'alléger les factures de la commune et de moderniser nos installations :

- À la **mairie** : une économie de 96 € par mois.

- À l'**école** : l'arrivée de la fibre optique pour un meilleur confort de travail, couplée à une économie de 95 € par mois.

- À la **salle des fêtes** : l'installation de la fibre et du Wi-Fi, un nouveau service pratique pour les locataires de la salle, sans augmentation de tarif.

Une opération concrète qui associe baisse des dépenses publiques et amélioration des services du village.

*** RAPPELS EN LIEN AVEC LA VIE EN COLLECTIVITE**

-Coupe des chardons : C'est une obligation légale pour tout propriétaire ou occupant, destinée à empêcher la propagation de ces plantes invasives vers les terrains environnants.

-Intrusion sur terrain privé : Il est strictement interdit de s'introduire chez son voisin sans son accord explicite ; cette violation de la propriété privée est sanctionnée par la loi.

-Caméras de surveillance : Il est interdit de filmer la propriété d'autrui. Le champ de vision des caméras doit se limiter exclusivement à votre espace privé pour respecter le droit à l'image et la vie privée du voisinage.

-Il est **interdit de remplir des réservoirs d'eau au cimetière à des fins personnelles**. Par ailleurs, les poubelles du cimetière sont uniquement réservées au fonctionnement de ce dernier.

-Mise en place d'un **conteneur vert pour le recyclage du terreau** et d'un **jaune pour les déchets recyclables**, ainsi qu'un affichage pour le circuit de tri au cimetière :

- 1- Je retire mon pot que je jette dans le bac de recyclage dédié (jaune)
- 2- Je claque ma motte de terre afin de la séparer des fleurs et des racines et je la dépose dans le conteneur vert.
- 3- Je jette mes fleurs au compost.

- **Désherbage** : Qui entretient quoi ?

Vous (propriétaires et locataires) avez le devoir d'entretenir le trottoir devant votre habitation, le caniveau et d'y éliminer les mauvaises herbes.

La commune a en charge l'entretien des chaussées, des places, des parcs, des espaces verts et autres espaces publics communaux.

*** ARRETE DU 4 AOÛT SUR LES RISQUES INCENDIES**

L'arrêté préfectoral temporaire du 4 août (applicable jusqu'au 15 septembre) vise à prévenir les incendies d'espaces naturels dans le Pas-de-Calais, dans un contexte de forte sécheresse et de risque élevé.

Il instaure notamment les restrictions et obligations suivantes :

-Interdiction des feux et brûlages à l'air libre : feux de camp, feux d'agrément, brûlages de déchets verts ou résidus agricoles, ainsi que les barbecues (sauf chez les particuliers dans un jardin privé).

-Véhicules motorisés de loisir : interdiction de circulation hors des voies autorisées et balisées.

-Encadrement des travaux à risque :

**Travaux forestiers et agricoles* : horaires restreints (intervention avant 13h) et obligation de disposer de moyens d'extinction immédiats (ex. extincteur 6L).

**Chantiers BTP* : mesures de décapage de la végétation environnante et matériel d'extinction à portée pour les travaux générant des étincelles (meulage, soudage, chalumeau).

*** OUVERTURE DE LA CHASSE 2026-2027 ET CONSIGNES DE SECURITE**

La municipalité de Bailleul-lès-Pernes vous informe de la publication de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2026 fixant les modalités de la prochaine campagne de chasse dans le département du Pas-de-Calais.

La **date d'ouverture générale est fixée au dimanche 20 septembre 2026 à 9h00** (Jusqu'au 28 février 2027)

De 9h00 à 17h00 jusqu'au 17 janvier 2027 inclus.

De 9h00 à 18h00 du 18 janvier au 28 février 2027.

RAPPEL DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET BONNE COHABITATION :

Afin de garantir la sécurité de toutes et tous (promeneurs, chasseurs, cyclistes, riverains), merci de prendre note des points suivants :

-Pour les promeneurs et habitants :

Restez vigilants et visibles : Lors de vos balades en forêt ou en lisière de champs, privilégiez les chemins balisés et portez des vêtements de couleurs vives ou un gilet fluorescent (notamment le dimanche et en matinée).

Restez sur les sentiers principaux et gardez vos animaux de compagnie en laisse.

-Rappels des règles pour les chasseurs :

Port du gilet fluorescent obligatoire en action de chasse pour les chasseurs et leurs accompagnants (sauf exceptions réglementaires).

Zones humides : Interdiction stricte de l'utilisation et du port de la grenaille de plomb dans les zones humides et dans un rayon de 100 mètres autour de celles-ci (munitions de substitution obligatoires).

L'arrêté complet est consultable à l'affichage en mairie ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais

*** VIGILANCE SUR LES CONTRATS PHOTOVOLTAIQUES**

Avant de signer un contrat photovoltaïque, vérifiez bien vos engagements administratifs car certaines entreprises déposent les autorisations en votre nom et limitent vos possibilités d'annulation.

1. Bonnes pratiques / La marche à suivre :

-Lire attentivement le contrat : Vérifier les clauses, le mandat confié à l'entreprise et les conditions de rétractation.

-Contrôler le dépôt du dossier : S'assurer d'effectuer soi-même le dépôt en mairie ou d'avoir la possibilité

d'interrompre la démarche à tout moment.

-Conserver son droit d'annulation : Le contrat doit garantir la possibilité d'annuler le projet et le dépôt du dossier en cas de changement d'avis.

-Exiger une copie complète du dossier : Connaître précisément l'ensemble des éléments et documents déposés en son nom.

-S'assurer de la prise en charge de la DAACT : Vérifier que la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) est gérée et déposée par le prestataire.

-Poser toutes les questions nécessaires : Éclaircir les délais, coûts, engagements et responsabilités de chaque partie.

2. Pièges à éviter / À ne pas faire

-Ne pas signer dans l'urgence : Prendre le temps de réfléchir et de demander conseil face à la pression commerciale.

-Ne pas laisser l'entreprise déposer le dossier à votre place : Une fois la demande déposée en mairie, l'annulation devient très difficile.

-Éviter les contrats qui limitent vos choix : Refuser les clauses limitant les options d'annulation, de modification ou de renoncement.

-Exiger un accompagnement complet : S'assurer du suivi administratif jusqu'à l'obtention de la conformité.

-Ne pas négliger la DAACT : Sans cette déclaration, les travaux risquent d'être jugés non conformes, ce qui pose problème lors d'un contrôle ou d'une revente du bien.

-Ne pas démarrer les travaux sans preuve d'autorisation : Exiger la preuve que la demande d'autorisation d'urbanisme a été acceptée avant d'autoriser le début du chantier.

Événements à venir :

* 16 août 2026 : **Brocante organisée par Bailleul'ains Fête** avec une interdiction de circulation Rue Principale de 6 h 30 à 18 h 00.

La rue sera barrée après la Place Roger Salengro et jusqu'en bas de la rue Principale et Fossé Blo. La sortie par la rue de Wacheux reste ouverte, de même la rue Léo Lagrange peut sortir par la Place Roger Salengro. Les habitants de la rue Principale du n°2 au n° 37 et ceux de la rue du fossé Blo seront bloqués toute la journée. S'ils doivent impérativement se déplacer en voiture, il leur faut placer celle-ci en dehors de la zone interdite avant 6 heures.

Un arrêté affiché en mairie donne toutes les informations à ce sujet.

* 5 septembre 2026 : **Rallye de Béthune** (Le rallye de Béthune traversera le village de Nédon, la circulation de Bailleul-Les-Pernes ne sera impactée. L'avis de circulation pour les routes concernées est consultable en mairie.)

Agenda des élus :

* 4 juin : Rendez-vous avec le responsable des espaces verts de Ternois Com pour faire un point sur la gestion

* 5 juin : Congrès des maires ruraux du Pas-de-Calais

* 11 juin : Assemblée générale de l'ADMR de Pernes / Réunion du SIVU.

* 20 juin : Fête du RPI et pot de départ en retraite du fontainier du syndicat des eaux.

* 22 juin : Réunion de travail avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du pas de Calais à la salle des fêtes afin d'envisager de futurs travaux de rénovation / Réception à la Préfecture avec les Maires du département.

* 25 juin : Conseil Communautaire à Conchy sur Canche

* 29 juin : Conseil d'école du RPI

* 4 juillet : Participation au jury de Village fleuri à Pernes en Artois

* 7 juillet : Réunion à Herlin-le-Sec sur l'urbanisme, le PLUi, la mobilité et l'habitat

* 10 août : Réunion avec la trésorerie pour faire un point sur les finances de la commune

*Présence aux ducasses des communes voisines : Fontaine-les-Boulans, Aumerval, Fiefs Bours, Heuchin, Fontaines-les-Hermans, Pressy, Sachin, Huclier, Prédefin, Boyaval, Sains les Pernes, Nédon, EPS, Pernes, Valhuon, Tangry, Hernicourt, Lières.